
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Machecoul qui fait passer à la Convention le récit de la fête funèbre du 10 germinal en l'honneur des martyrs de la République, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Machecoul qui fait passer à la Convention le récit de la fête funèbre du 10 germinal en l'honneur des martyrs de la République, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 404-405;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29427_t1_0404_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

[Lille, 10 germ. II] (1).

« Citoyens collègues,

Je vous adresse un don civique de 200 liv. que la compagnie de canonniers du Panthéon, attachée au parc d'artillerie de la place de Lille, m'a chargé de déposer sur l'autel de la patrie. Elle renonce généreusement à l'usage de la viande pendant une décade et demie. Toute l'armée du Nord se dispute l'honneur de faire ce dernier genre de sacrifice à la république, et je serai forcé de mettre des bornes à son dévouement. Quoi qu'en disent les gazetiers de Bruxelles et les agitateurs de l'intérieur, nous avons encore des ressources immenses, et je vous promets que l'armée du Nord ne manquera pas un seul instant de subsistances. J'ai visité tous les camps et cantonnements qui sont à plusieurs lieues de Lille. Je n'essayerai pas de vous peindre le courage, le patriotisme et l'enthousiasme révolutionnaire qui animent tous les braves défenseurs de la patrie, et l'émulation qui règne parmi les volontaires de la première réquisition, pour combattre encore avec plus de succès les satellites des despotes. Avec une armée aussi bien disposée à la victoire on n'a pas besoin de compter les ennemis de la liberté; il suffit de lui donner le signal du combat.

« La Convention nationale a rappelé aux Français que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour. Le comité révolutionnaire de la commune de Lille met en pratique cette maxime à l'égard de ces hommes méprisables qui, par des banqueroutes frauduleuses, s'enrichissent aux dépens de leurs créanciers. Il les loge dans une des maisons d'arrêt de la commune, et, quelques jours après, toutes leurs dettes sont acquittées jusqu'au dernier sou. Bien plus, il se trouve aujourd'hui, dans les Affiches de Lille, de fréquentes invitations, de la part des hommes de la même espèce, à tous leurs créanciers de représenter leurs titres pour être payés.

« Je pense que cette recette du comité révolutionnaire mérite d'être connue, et qu'on en userait avec succès dans toutes nos places commerciales. L'homme qui manque de probité mérite tout au moins d'être traité comme suspect dans un gouvernement qui ne repose que sur la morale et les vertus.

« Salut et fraternité.

« Signé FLORENT GUYOT.

« P. S. — Je n'ai pas encore vu dans le Bulletin qu'il y fût fait mention de plusieurs dons civiques que j'ai adressés à la Convention nationale dans la décade dernière. »

27

La société populaire de Machecoul fait passer à la Convention nationale l'extrait du registre de ses délibérations, concernant la fête funèbre qui a eu lieu, en cette commune, le 10 germinal, en l'honneur des martyrs de la

(1) *Mon.*, XX, 182; *M.U.*, XXXVIII, 382. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 289 d'après les *Arch. de la Guerre*.

liberté immolés par les brigands de la Vendée, et dont détail suit.

Le cortège s'est d'abord rendu dans la cour de l'ancien château, sur une fosse où reposent plus de trois cent patriotes immolés à la barbarie sacerdotale et nobiliaire. On y avoit élevé un lit de gazon; les républicaines ont déposé des couronnes de chêne et de peuplier sur les tombeaux de leurs pères, de leurs époux et de leurs frères. Le président de la société populaire y a placé les inscriptions suivantes :

« Citoyens, allez dire à la République que nous sommes morts pour ses saintes lois ». Le despotisme, le fanatisme, vous ont immolés; mais la vérité et la raison triompheront du despotisme et du fanatisme. Il est un trait dont le récit ne pourra qu'accroître l'horreur des républicains pour ces monstres qui se disoient les ministres du dieu de paix: il se trouve consigné dans le procès-verbal de la société de Machecoul.

Un enfant de seize ans, assassiné et laissé au nombre des morts, se relève au bout de quelques heures; on le voit: les assassins courent chez un prêtre; le monstre vient, dépêche une prétendue absolution, et ordonne froidement que l'on achève.

Le cortège s'est ensuite transporté dans l'enceinte du ci-devant calvaire, sur les cendres de trois cent autres patriotes égorgés à la même époque. Là reposent celles de Bouchaux: il répondit à ses bourreaux, qui lui promettoient la vie s'il crioit *vive le roi* et s'unissoit à eux: « Non, monstres! non, j'ai juré de vivre libre! J'abhorre votre fantôme de roi; j'abhorre les fanatiques, les imposteurs et leurs vils satellites. Je suis fidèle à mon serment: disposez de mon corps, mais mon âme est indépendante; *vive la République!* »

Ici sont des pères de familles, des tendres époux, des magistrats vertueux dans lesquels l'amour de la liberté fut toujours inséparable de la philanthropie qu'il inspire. Leur vie toute entière avoit été consacrée à la patrie, leur dernier vœu fut pour le triomphe de la République. Couverts de blessures cruelles, Garreau-Cormier, Fleuri et autres criaient, dans le temps où les brigands rompoient leurs os à coup de masse, après avoir déchiré leurs corps à coups de piques... « Frappez donc sur nos têtes et délivrez-nous enfin du tourment de vous voir. »

Cavisez, malade et déjà mutilé, disoit aux assassins d'une voix que soutenoit et renforçoit le patriotisme :

« Tyrans, dans votre orgueil insensé vous vous flattez de la victoire, vous en abusez... Redoutez le jour terrible des vengeances qui s'approche. L'univers se soulève au récit de vos forfaits: la République entière s'arme contre vous et va punir le plus horrible des brigandages. »

La Convention nationale a entendu ce récit avec la plus vive sensibilité: elle décrète la mention honorable au procès-verbal, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique pour être inséré dans le recueil des actions héroïques des républicains français.

Le district de Machecoul adresse ses félicitations à la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et fait passer une décoration militaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Machecoul, 14 germ. II. Le distr. à la Conv.] (2).

« Législateurs,

Un complot affreux, une conspiration adroitement combinée viennent encore d'être découverts par votre infatigable activité. Des intrigants, couverts du masque du patriotisme le plus grand, avaient médité les projets les plus excrables, le choix des victimes était fait, le sang pur des représentants du peuple et des patriotes devait couler, la liberté devait disparaître et le règne de l'esclavage devait recommencer; mais grâce à vos sollicitudes, à vos soins paternels, cette conjuration n'aura pas lieu; les conspirateurs sont découverts, la conduite atroce de ces hommes infâmes qui n'avaient paru embrasser avec plaisir la liberté que pour l'assassiner est dévoilée; déjà, plusieurs ont reçu la juste punition due à leurs crimes, le même sort attend les autres.

Courage, sages Législateurs; vous avez sauvé la République dans les journées du 31 mai et 2 juin en lançant du sommet de la Montagne des foudres terribles sur des collègues infidèles et factieux. Vous venez encore de la sauver par les grandes mesures que vous avez prises pour découvrir et arrêter les effets de cette conspiration. Continuez, Législateurs, continuez votre immortel ouvrage. Pour nous, nous renouvelons le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le soutien des lois, pour la République une et impérissable et pour nos législateurs.

Nous sommes à Machecoul depuis un mois. L'esprit public commence à être à la hauteur des principes révolutionnaires, le fanatisme et la superstition sont en horreur dans tout l'arrondissement, toutes les communes nous envoient leurs argenteries, les linges et ornements qui jadis servaient à tromper le peuple. Nous venons de faire passer à la monnaie à Nantes, 59 marcs 5 onces un gros et demi d'argenterie provenant des églises, une grande quantité d'ornements garnis d'or et d'argent, lesquels servaient à nourrir le fanatisme et la superstition, nous avons aussi fait passer plusieurs cloches; ainsi nous voyons avec le plus grand plaisir que la raison triomphe de toutes parts. Nous vous adressons une croix jadis Saint-Louis avec les lettres pour conférer la décoration militaire, qui nous a été remis par le républicain Albert Mermet, sous-lieutenant au 3^e régiment d'infanterie, pour que nous vous en usions fait part; ce brave militaire a plusieurs enfants au service de la République, qui comme leur père, se comportent en vrais et bons républicains. S. et F. »

MUSSET (présid.), SAUMIER, GIGAULT, VESNEAU.

(1) P.V., XXXV, 127. Bⁱⁿ, 22 germ. et 23 germ. (1^{er} suppl^t); *Batave*, n° 420; *J. Sablier*, n° 1250; *Mess. Soir*, n° 601; *J. Perlet*, n° 566; *Mon.*, XX, 187 et 211; *M.U.*, XXXVIII, 382. Extrait du *J. Matin* (C 296, pl. 1009, p. 4) qui a servi au P.V. de la séance.

(2) C 297, pl. 1025, p. 10.

Des députations des autorités constituées et des sociétés populaires de Champigny-sur-Marne et de Brienne sont admises à la barre. Elles expriment dans des adresses énergiques l'indignation dont elles ont été saisies en apprenant les complots horribles qui menaçaient la représentation nationale et la liberté. Elles demandent la punition des coupables et de tous les conspirateurs; elles invitent la Convention nationale à rester à son poste. La société populaire de Brienne offre un cavalier armé et équipé, qui attend des ordres pour rejoindre ses frères d'armes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre pour fixer le poste du cavalier.

Les députations sont admises aux honneurs de la séance (1).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Les sans-culottes de Champigny-sur-Marne, ses autorités constituées et sa Société populaire, saisies d'horreur à la vue des dangers qu'a courus et que paroît courir encore la représentation nationale, et par conséquent la République, viennent en masse se rallier à la Montagne, et lui servir de rempart contre les factions scélérates, qui l'ont menacée et la menacent encore journellement de leur fer assassin.

Recevez, Législateurs, l'expression des sentiments de nos cœurs; ils sont dictés par la reconnaissance.

Oui, Législateurs, nous reconnaissons que, vos travaux, votre courage, le caractère énergique que vous avez déployés dans toutes les circonstances difficiles, sont au-dessus de tout éloge, et répondent à vos lâches détracteurs couverts de crimes; ces vils détracteurs sont les nôtres; ils sont ceux de 25 millions d'hommes armés et debout devant tous les tyrans du monde, pour s'arracher à l'esclavage et recouvrer la liberté qu'ils n'auroient jamais dû perdre.

Soyez bénis à jamais, Législateurs, d'avoir augmenté la conquête de la Liberté en brisant les chaînes d'hommes qui, ne différaient de nous que par la couleur, sont nos semblables, nos frères, nos amis. Nous ne vous inviterons pas, Législateurs, à rester au poste d'honneur que vous défendez si bien; votre mission, le salut de la République, vous en font un devoir sacré. Non, les mandataires du peuple français ne descendront point de la Montagne qu'ils n'aient achevé le bonheur de 25 millions d'hommes, celui de l'Europe entière, et la renommée, publiant notre exemple, instruira l'Univers que les peuples ne seront heureux qu'en rompant leurs fers.

Comme vous, Législateurs, nous avons juré de ne reconnoître d'autre gouvernement que la République, une, indivisible et impérissable; comme vous et devant vous, nous réitérons ce serment et jurons que quiconque oseroit parler de dictature ou de tout autre gouvernement monstrueux, sera à l'instant mis à mort

(1) P.V., XXXV, 129. Bⁱⁿ, 22 germ. et 23 germ. (1^{er} suppl^t).